



## Déclaration préalable de la FSU au CDEN du 27 juin 2014

L'action du gouvernement livre les services publics aux appétits du secteur privé et à la concurrence libérale. Le projet de loi de réforme territoriale s'inscrit dans ce cadre. L'opacité qui a présidé à l'élaboration de ce projet confirme le déni démocratique, favorise la suspicion vis-à-vis des élus et des corps intermédiaires et sert de terreau à l'extrême droite.

La grève reconductible des cheminots contre un projet de réforme qui menace gravement l'avenir du service public ferroviaire et entérine son ouverture à la concurrence est emblématique. Le véritable tir de barrage médiatique et politique contre les cheminots illustre la hauteur des enjeux.

La mobilisation des intermittents contre les dispositions prévues par l'accord UNEDIC sur l'emploi du 22 mars dernier et les régressions qu'il comporte témoigne une nouvelle fois d'une réponse favorable de l'État à l'offensive du Medef. La baisse des crédits à la culture rajoute de l'inquiétude sur ce secteur. Derrière cette question, l'enjeu est l'avenir même de la culture dans notre pays, de sa place dans notre société et de son rayonnement international.

La troisième conférence sociale du mandat Hollande va s'ouvrir dans un contexte extrêmement tendu en raison de l'augmentation du nombre de chômeurs et de la précarité sociale. L'orientation austéritaire donnée à la politique économique, à travers notamment le plan d'économie de 50 Mds d'euros, est contestée par la rapporteure du budget. Elle indique « *qu'une réduction des dépenses de plus de 2 points de PIB, aurait ainsi un impact négatif sur la croissance de 0,7 % par an en moyenne entre 2015 et 2017, et pourrait entraîner la suppression de 250 000 emplois à horizon 2017.* » La dépense publique est une nouvelle fois stigmatisée et le récent rapport de la Cour des comptes suggère au gouvernement, pour diminuer la masse salariale de l'État, d'agir sur les primes des fonctionnaires, de geler les effectifs dans les ministères « *jugés prioritaires et la poursuite de la baisse dans les autres* », d'augmenter la durée effective du travail dans les administrations. Pour les fonctions publiques territoriale et hospitalière, la Cour des comptes préconise de ne pas remplacer un fonctionnaire sur trois partant en retraite; de revoir les règles d'avancement ainsi que la durée du travail et les primes ;

La FSU ne peut évidemment pas souscrire aux préconisations de la Cour des comptes.

Parmi les questions abordées lors de cette conférence, celles de l'Emploi et de la Formation initiale qui sont liées à celles de l'apprentissage et de l'orientation confirment que le projet d'école du gouvernement n'a pas changé de nature. Il reste centré, dans la logique du socle, sur le lien école-entreprise.

L'école, les enseignants, les élèves sont également l'objet d'une récente enquête internationale sur l'enseignement et les apprentissages dans les pays de l'OCDE (TALIS). Dans cette enquête le ressenti des enseignants en France concernant leur place dans la société est éloquent : seuls 5% d'entre eux considèrent que leur profession est valorisée par la société (contre 40% à 68% des enseignants en Finlande, au Pays Bas, à Singapour ou au Canada). Les 1861 postes restés non pourvus aux deux sessions de recrutement aux concours d'enseignants 2014 traduisent cette désaffection pour les métiers de l'enseignement.

Pour la rentrée 2014, dans l'Oise, dans le premier degré, le simple fait de revenir à l'existant d'avant 2008 (25 par classe en éducation prioritaire, RASED complets, nombre de remplaçants) nécessiterait l'implantation de 157 postes supplémentaires.

Pour abonder les nouveaux dispositifs (moins de 3 ans, PMQDC, décharges des enseignants en éducation prioritaire), il faudrait 360 postes.

Avec une dotation de 12 postes on est donc bien loin du compte ! Le Ministre doit répondre aux urgences en créant des postes supplémentaires par l'adoption d'un budget rectificatif avant l'été et soutenir l'effort avec un budget ambitieux pour 2015.

Dans le second degré, la dotation positive d'un ETP pour la rentrée dans les collèges de l'Oise se concrétise en fait dans les établissements par la suppression de 2 ou 3 postes. La non compensation des dégradations cumulées n'est visiblement pas la priorité. Cela illustre une dégradation continue des conditions de travail pour les personnels et d'étude pour les élèves. A ce sujet, nous souhaitons des précisions sur la réalité des fonds de réserves et leur utilisation éventuelles. La priorité affichée pour les établissements REP + ne se traduit pas par un allègement de service mais par la multiplication des heures supplémentaires, ce qui ne répond pas aux enjeux de l'éducation prioritaire. Concernant les SEGPA, les réponses apportées suites aux mobilisations et aux audiences sont loin de nous rassurer sur l'avenir du dispositif, son déploiement territorial et sur les possibilités réelles d'accès pour les élèves à un dispositif SEGPA de proximité. Malgré des créations d'ULIS ces dernières années, plusieurs dizaines d'élèves (environ 90) relevant de ce dispositif ne pourront y accéder faute de places disponibles et seront maintenus par défaut en CLIS ou scolarisés en 6<sup>ème</sup> ordinaire.

Concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la FSU est intervenue auprès du ministère et de l'IA pour dénoncer la publication en ligne des horaires scolaires à la rentrée 2014. Nous siégeons aujourd'hui en Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) sans avoir pu vraiment prendre connaissance en amont des projets d'horaires qui nous seront soumis.

Au-delà du fait que cette réforme ne constitue pas la réponse adaptée aux besoins de transformation de l'école et que nous la dénonçons depuis l'an dernier, c'est à une véritable mascarade de dialogue social et un déni de paritarisme auxquels nous assistons. Théoriquement, les horaires ne peuvent être rendus publics qu'à partir du moment où ils ont été validés en CDEN.

Alors que les horaires publiés sont susceptibles de changer, des maires ont déjà communiqué en direction des familles. Jusqu'à preuve du contraire l'Organisation du Temps Scolaire relève de l'Éducation Nationale et non de la municipalité. La territorialisation de l'école est donc bien en marche et confirme ce que nous avons dénoncé depuis de début !

Une fois de plus, les personnels et leurs représentants sont méprisés et décrédibilisés par le Ministère car ce sont bien les collègues sur le terrain qui vont payer les pots cassés de cette gestion calamiteuse des nouveaux rythmes scolaires.